

Document d'information

Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de MNS (CAEP MNS)

Sessions 2024

Titre de la formation et références

Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageurs Sauveteurs

Diplôme enregistré au Répertoire Spécifique : RS6533

Date d'échéance de l'enregistrement au RS : 15/02/2029

Certificateur : Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques

Niveau de formation : Sans équivalence de niveau

Code certif Info: 23786

Code NSF: 335: Animation sportive, culturelle et de loisirs
 Formacode: 15491: Natation - 15436: Education Sportive
 Code ROME: G1204 - Education en activités sportives.

Textes de référence :

 Arrêté du 22 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur

A noter: Cette formation est organisée en collaboration avec l'UDPS 83

Public visé

Profil : Homme ou femme, maîtres-nageurs sauveteurs, souhaitant prolonger la validité de l'un des diplômes suivants : MNS / BEESAN / BPJEPS AAN.

A noter que la validation du CAEP MNS intervient au plus tard le 31 décembre de la 5^{ème} année suivant l'obtention de la ou des qualifications conférant le titre de MNS ou de la délivrance du précédent certificat.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible sur avis médical.

Les modalités d'accès peuvent être aménagées après accord de la DRAJES. Les conditions d'exercice du métier peuvent aussi être modifiées au regard du handicap.

Un dossier de demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap doit être complété et renvoyé à la DRAJES PACA.

En général, de nombreux handicaps sont « compatibles » avec le métier dès lors que l'éducateur/animateur est en capacité de gérer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge

Pour plus d'informations, contactez notre référent Handicap et consultez la page suivante : http://www.imsat.co/accessibilite-handicap/

















Prérequis

Il s'agit des Exigences Préalables à l'entrée en formation définies dans l'arrêté du 22 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur.

Le(la) candidat(e) doit :

- √ Être titulaire de la ou des qualifications conférant le titre de maître-nageur-sauveteur et de son dernier CAEP MNS le cas échéant.
- ✓ Être titulaire du PSE 1 ou équivalent ainsi que de la formation continue à jour
- ✓ Avoir obtenu un certificat médical de non-contre-indication à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur datant de moins de trois mois, établi conformément au modèle proposé dans le dossier d'inscription

Conditions d'accès et délais

- ✓ Télécharger le dossier d'inscription sur le site de l'IMSAT : https://www.imsat.co/contact-imsat/
- Rendre le dossier d'inscription dûment complété dans les délais imposés soit 14 jours avant le début de la formation
- ✓ Disposer d'un financement : voir section correspondante

Après étude de la validité des conditions d'accès, le candidat reçoit une notification d'admission ou de non-admission au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

Equivalences

Aucune dispense.

Objectifs de la formation :

Le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur atteste que les personnes titulaires de la ou des qualifications conférant le titre de maître-nageur-sauveteur, continuent de présenter des garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics dans le cadre de leurs prérogatives d'exercice.

1/ Compétences attestées à l'issue de la formation :

- ✓ Démontrer le maintien de sa capacité physique en réalisant en sécurité des démonstrations techniques en sauvetage aquatique
- ✓ Réaliser, en natation, un déplacement adapté afin d'intervenir à proximité d'une personne en situation de détresse
- ✓ Ütiliser un matériel de déplacement adapté pour intervenir en sauvetage aquatique
- √ Réaliser une action de sauvetage permettant de se dégager puis de récupérer une victime en situation de détresse
- √ Réaliser un remorquage afin de ramener, seul, une victime au bord de la zone baignade
- ✓ Réaliser une sortie d'eau adaptée afin de mettre la victime en sécurité, seul ou à deux
- ✓ Intégrer, à l'aide des différents moyens d'alarme et d'alerte mis à disposition, le dispositif d'intervention afin de rentrer dans la chaîne d'organisation des secours
- ✓ Intervenir sur une victime en réalisant les comportements et gestes adaptés sur une victime en stade 2 à 4 de noyade
- ✓ Organiser toute action de secours en prenant en compte le Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) d'une piscine

















2/ Suites de parcours et les débouchés :

Une fois le CAEP MNS validé, le titulaire prolonge ses prérogatives d'exercices à la profession de maître-nageur-sauveteur.

La validité du CAEP MNS court à compter du 1er janvier de l'année suivant sa délivrance. Dans le cas où la validation de ce certificat intervient après l'expiration du délai de validité du précédent certificat, la durée de validité court à compter de la date de délivrance.

En cas de motif légitime dûment attesté, la durée de validité peut être prorogée par le recteur de région académique pour une durée ne pouvant excéder quatre mois, soit jusqu'au 30 avril de l'année suivante.

Contenus de la formation :

Thématique 1 : minimum 8 heures : Procédures de secours

Les contenus de formation à aborder sur cette thématique sont les suivants :

- ✓ Maîtriser les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours :
- ✓ Actualiser les connaissances concernant l'évolution des pratiques de sauvetages et de secours aquatique;
- ✓ Actualiser les connaissances règlementaires concernant la pratique des activités aquatiques et de la natation ainsi que de la surveillance (POSS) ;
- ✓ Analyser les stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risque notamment dans le cadre des activités aquatiques et de la natation :
- ✓ Sensibilisation à l'évolution des pratiques et des techniques liées au sauvetage ;
- ✓ Mise en œuvre des techniques et des matériels spécifiques en lien avec le secours en tenant compte des évolutions nouvelles ;
- ✓ Analyser des cas concrets d'intervention en cas d'incident ou d'accident liés à la sécurité du milieu :
- ✓ Maîtriser les comportements et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

Thématique 2 : Evolution de l'environnement professionnel

- a) Minimum 3 heures sur les sujets suivants :
 - ✓ Appliquer le respect des règles de sécurité liées à la pratique et à l'emploi afin d'anticiper et d'éviter tous risques d'incidents ou d'accidents ;
 - ✓ Prévenir les cas de maltraitance physique ou morale afin de préserver l'intégrité des pratiquants et des professionnels ;
 - ✓ Agir en cas de maltraitance physique ou morale afin de préserver l'intégrité des pratiquants et des professionnels ;
 - ✓ Actualiser les connaissances du cadre réglementaire et sécuritaire liées à la profession de MNS et notamment, à la surveillance ainsi qu'à la gestion des équipements aquatiques;
 - ✓ Prendre en compte dans les activités aquatiques et de la natation les caractéristiques singulières des différents publics, notamment ceux en situation de handicap ;
 - ✓ Partager les évolutions règlementaires en matière de traitement de l'eau et de l'air ;
 - ✓ Partager l'évaluation des risques en matière d'hygiène et de sécurité.

b) Minimum 3 heures sur les sujets suivants :

- ✓ Actualiser les compétences techniques et pédagogiques liées au métier de maîtrenageur-sauveteur dont l'aisance aquatique ;
- ✓ Partager sur l'enseignement et l'animation des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique;
- ✓ Actualiser les connaissances règlementaires liées à l'encadrement, à l'enseignement, à l'animation des activités aquatiques et de la natation et au passage des tests en vigueur.

















Suivi et modalités d'évaluation

1/ Suivi des stagiaires :

- ✓ Un responsable de formation est désigné pour l'action de formation. De plus il y a un référent pédagogique par domaine. Ce référent évalue les acquisitions des stagiaires tout au long de leur formation.
 - ✓ Mesure par l'OF de la satisfaction des stagiaires en fin de formation
- ✓ Une assistante sociale et une psychologue du travail sont mises à disposition des stagiaires tout au long de leur cursus.

2/ Processus de certification :

La certification est délivrée dès lors que le candidat valide l'intégralité des évaluations suivantes (aucune possibilité de validation partielle) :

- ✓ Une épreuve en nage ventrale avec palmes sur une distance de 300 mètres.
- ✓ Un parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade.
- ✓ Un entretien portant sur la procédure d'intervention sur une noyade, la prévention, le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) dans la stratégie sécuritaire du lieu de baignade.

Moyens et méthodes pédagogiques :

1/ Equipements et matériels :

- ✓ Nombreuses salles de cours chauffées et climatisées chacune équipée d'un tableau blanc et de nombreuses prises secteur. Des vidéoprojecteurs sont mis à disposition de l'ensemble de l'équipe de formation ainsi qu'une imprimante, copieur, scanner
- ✓ Un espace dédié aux stagiaires pour qu'ils se restaurent. Cet espace est équipé de micro-ondes, de tables et de chaises
- ✓ Kit de matériels de 1ers secours.

Equipements sportifs :

- √ 1 Terrain synthétique : lieu de pratique privilégié pour l'actualisation des recommandations de la sécurité civile en matière de prévention et de gestes de secours 1
- ✓ Lignes d'eau dans une piscine à proximité : lieu de pratique privilégié pour mise en œuvre des techniques et de matériels spécifiques aux activités de la natation.

2/ Sur le plan pédagogique :

Nous découpons la formation sur 3 jours comme suit :

- √ 3 matinées de 8h30 à 12h au cours desquelles est explorée la partie théorique de la formation : Présentation du cadre règlementaire d'exercice, évolution des textes réglementaires, information sur la mission de contrôle, évolution de l'environnement professionnel, les bases d'un entrainement natation, expériences professionnelles et hygiène des bains, etc.
- √ 2 après-midis de 13h30 à 17h au cours desquelles est explorée la partie pratique en piscine à savoir : Nage avec palmes et préparation aux épreuves de certification, mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques, initiation et animation des activités aquatiques, ateliers aquagym et hockey subaquatique
- ✓ La dernière après-midi est consacrée aux épreuves d'évaluation (cf. modalités d'évaluation)

3/ Qualité des intervenants

















Identité	Domaines d'intervention
Didier REYMONET Jean-François BANDINI	Présentation du cadre règlementaire d'exercice de la profession de MNS Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques Evolution de l'environnement professionnel Expériences professionnelles et hygiène des bains
Franck GLEYZE	Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques Evolution de l'environnement professionnel
René GEHE	Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques PARCOURS STRESS SECOURISME
Catherine THOMAS	Atelier de mise à niveau des techniques de natation et sauvetage : ANIMATION DE GROUPE PARCOURS STRESS SECOURISME Bases d'une animation en piscine : construction d'une séquence pédagogique
Peggy FROGER	Règlementation générale et particulière Information sur la mission de contrôle
Jean-Pierre ESTRELLA	Actualisation des textes de référence (Natation scolaire) Incidences des réformes (DRAJES)
Ivan IVANCIC	Les bases d'un entrainement natation
Gérard CONESA	Environnement professionnel : Le syndicat – Intervenant
Anaïs PENNA	Ateliers aquagym et hockey subaquatique

Durée de la formation et modalités d'organisation

1/ Lieu de la formation : IMSAT - La Garde

Adresse Physique : Campus de la grande Tourrache Av. François Arago – ZI Toulon Est

83130 La Garde

Adresse Postale:

IMSAT BP253

83078 Toulon Cedex 9

2/ Dates et volumes horaires

21 heures de formation réparties sur 3 jours consécutifs

Horaires: 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

En moyenne 2 sessions sont organisées par an (avril et décembre). Pour connaître les dates des prochaînes sessions, consultez notre calendrier https://www.imsat.co/contact-imsat/ ou contactez-nous.

3/ Nombre de stagiaires :

Chaque session de formation est habilitée pour un effectif de 8 à 24 stagiaires.

4/ Organisation de la formation :

Cf. section « moyens et méthodes pédagogiques »

5/ Individualisation de la formation :

Tous les candidats doivent suivre l'intégralité de la formation. En ce sens aucune possibilité d'allègement ou de validation partielle.

















Coût de la formation

Aucun frais d'inscription à la formation ni aux tests de sélections (le cas échéant)

De nombreux moyens de financement sont possibles et l'IMSAT vous accompagne dans le choix du financement le plus adapté à votre profil.

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée http://www.imsat.co/finance-ta-formation/ ou contactez-nous sur contact@imsat.fr

Formation		CAEP MNS
Moyens de financement p	ossibles	Coût pour le stagiaire
Contrat d'apprentissage	NON	//
Contrat de professionnalisation	NON	//
Prise en charge par l'employeur	OUI	GRATUIT* *Si prise en charge totale par l'employeur, fournir un devis signé ainsi que la convention de formation signée également par l'employeur
France Travail	OUI	GRATUIT* *Si prise en charge totale En cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel
Région SUD	NON	//
CPF	OUI	GRATUIT* *Si prise en charge totale En cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel
Financement personnel	OUI	231€

Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

La valeur ajoutée de l'IMSAT

L'IMSAT s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement en partageant les valeurs altruistes et collectives du sport et de l'animation, avec :

- ✓ Une équipe de formateurs professionnels et expérimentés
- ✓ Des infrastructures qualitatives
- ✓ Un réseau partenarial conséquent
- ✓ Une gratuité des frais d'inscription et de sélections
- ✓ Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires

Les indicateurs de résultat :

















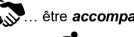
Indicateur	Source et définition de l'indicateur	Chiffre et Pourcentage				
Toutes catégories d'actions de formation confondues pour le diplôme concerné						
Nombres d'entrants Session(s) 2023	Nombres d'apprenants entrés en formation sur la session indiquée	36				
Taux de satisfaction Session(s) 2023	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	100 %				
Taux de réussite Session(s) 2023	Nb de diplômés / nb de candidats présentés aux certifications	100 %				
Taux d'abandon Session(s) 2023	Nb abandons / nb de stagiaires entrants	0 %				
Taux de poursuite d'étude Session(s) 2023	A + 6 mois, nb de stagiaires en poursuite d'étude / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	Non applicable				
Taux global d'insertion professionnelle Session(s) 2023	A + 6 mois, nb de stagiaires en emploi / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire					
Taux spécifique d'insertion professionnelle Session(s) 2023	A + 6 mois, nb de stagiaires en emploi dans les métiers visés par la formation / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire					
Spécifiquement sur les actions de formation en apprentissage pour le diplôme concerné						
Taux de rupture de contrats d'apprentissage Session(s) 2023	Nb entrants / nb ruptures de contrats d'apprentissage	Non applicable				

Renseignements complémentaires & Contacts

Vous souhaitez...



(i)..Participer à l'une de nos *réunions d'information* collectives et *visiter* le site



être accompagner dans la recherche de stage ou d'employeur



...Vous *préparer aux tests* de sélections et à la *formation*



... Recevoir un dossier d'inscription



. Nous poser une *question*

Consulter www.imsat.co Ou écrivez-vous sur contact@imsat.fr

Contact(s):

- ✓ Léa MORVANT I.morvant@upv.org
- ✓ Emma BONNEMORT : e.bonnemort@upv.org 06 99 11 66 47
- ✓ IMSAT contact@imsat.fr 04 94 75 24 15

Date de mise à jour du présent document d'information : 11 mars 2024













